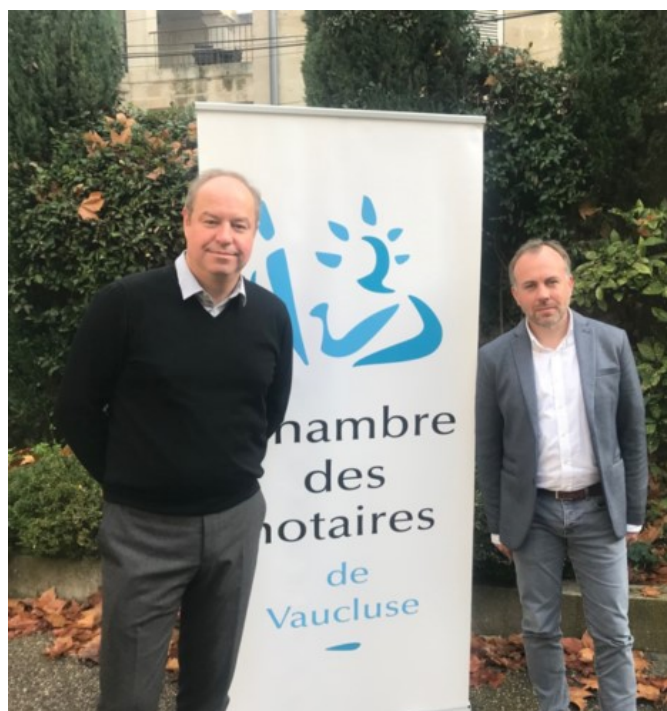


Ecrit par le 8 juillet 2026

Immobilier : les notaires de Vaucluse dressent l'état des lieux d'un marché impacté par les nouvelles normes environnementales



A l'occasion de l'opération nationale des Notaires de France « Cultivez, l'habitat de demain', les notaires de Vaucluse ont évoqué le droit de l'immobilier, du logement et de l'habitat. Avec, en particulier, la législation et la réglementation autour de la rénovation énergétique. Une présentation qui a aussi permis de dresser un état des lieux du marché de l'immobilier en Vaucluse en 2023.

Dans le cadre des '4 jours du logement', opération organisés par les notaires de France du 11 au 14 décembre 2023 sur le thème 'Parler logement avec un notaire', [Alexandre Audemard](#), président de [la Chambre des notaires de Vaucluse](#) et [Jean-Baptiste Borel](#), président du Groupement vaclusien d'expertises notariales ([GVEN](#)) ont notamment évoqué l'adaptation de son logement aux nouveaux enjeux environnementaux de la loi climat et résilience.

Eradiquer les passoires énergétiques

« Ce texte a pour objectif d'inciter les propriétaires de logement à les rénover de façon globale afin

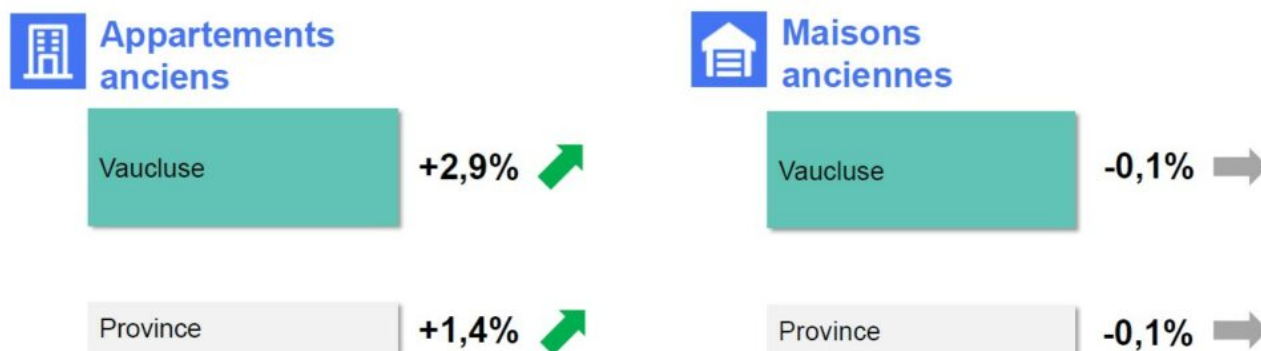
Ecrit par le 8 juillet 2026

d'éradiquer les 'passoires énergétiques', explique Alexandre Audemard. A cet effet ses dispositions instaurent un véritable calendrier de mise en œuvre de l'obligation de rénovation énergétique, tout en créant des outils permettant la transition énergétique dans une optique de développement durable. »

A partir du 1^{er} janvier 2028, ces passoires énergétiques, classée F (Très peu performant) et G (Extrêmement peu performant) et qui représentent 4,8 millions de logements en France, seront amenées à disparaître et seront interdit à la location. En effet, la loi climat et résilience impose aux propriétaires de réaliser les travaux nécessaires pour atteindre les classes A (Extrêmement performant) ou B (Très performant). Cependant, pour les logements qui en raison de contraintes techniques, architecturales ou patrimoniales ne peuvent atteindre ces classes A ou B il est exigé le gain d'au moins 2 classes pour obtenir les classements C (Assez performant), D (Assez peu performant) et E (Peu performant).

Une évaluation établit à partir des diagnostics suivants : isolation des murs, des planchers bas, de la toiture, remplacement des menuiseries, ventilation, production de chauffage et eau chaude.

Indices de prix : évolutions annuelles



Remettre sur le marché des logements vacants

« L'amélioration énergétique des bâtiments est une démarche cohérente tant en termes d'écologie que de pouvoir d'achat, poursuit le président des notaires de Vaucluse. En effet, d'une part, le logement est responsable de 27% des émissions de gaz à effet de serre. D'autre part, les logements énergivores sont souvent des logements vacants, rénover ces bâtiments pourraient permettre de répondre à une partie de la demande qui s'exprime sur le marché résidentiel en remettant sur le marché des logements qui sont actuellement vides. »

De nombreuses aides proposées

Afin d'encourager la réalisation de ces travaux de rénovation énergétique, l'État a mis en place plusieurs dispositifs d'aides et de financement.

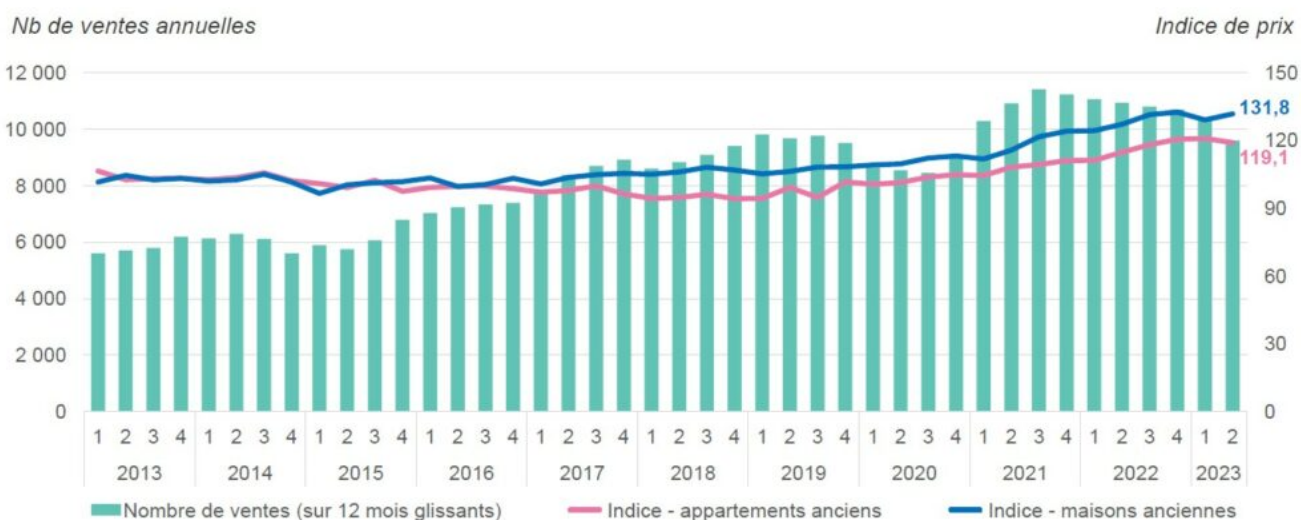
En premier lieu 'MaPrimeRénov', une aide distribuée par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et destinée au propriétaire bailleur ou occupant du logement à titre de résidence principale. Un logement

Ecrit par le 8 juillet 2026

qui doit être achevé depuis plus de 15 ans et dont les travaux doivent être réalisés par une entreprise qualifier RGE (Reconnu garant de l'environnement). La prime peut atteindre jusqu'à 90% des dépenses relatives aux travaux réalisés qui doivent concerner l'installation d'équipement de chauffage, la production d'eau chaude, l'isolation thermique et la VMC.

Volumes de ventes et indices des logements anciens

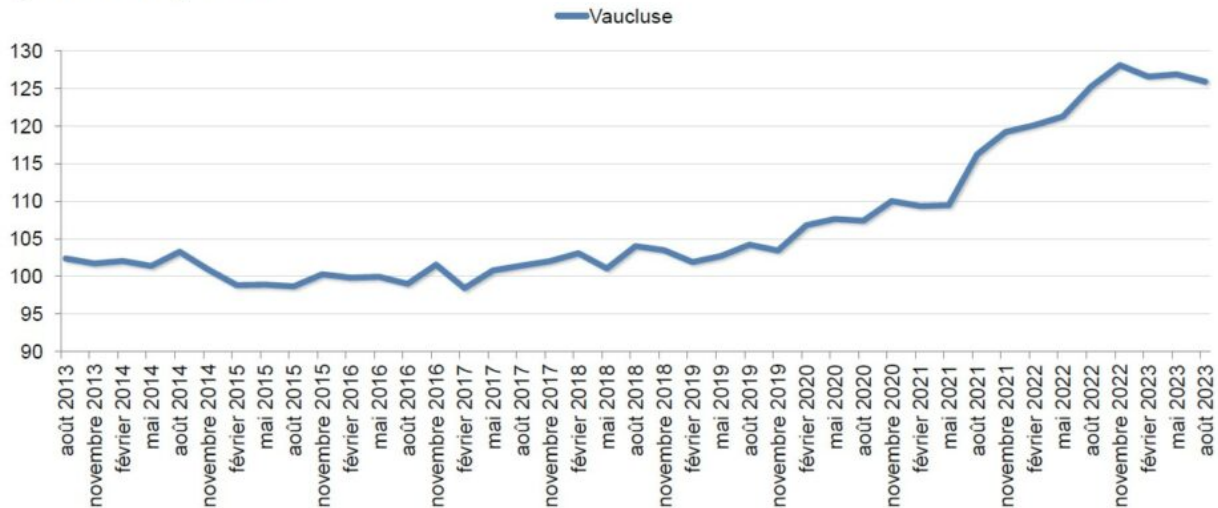
Vaucluse



Ecrit par le 8 juillet 2026

Indices de prix : logements anciens

Évolution sur un an
(août 2023 / août 2022) +0,5%



Le point sur le marché immobilier dans le Vaucluse en 2023

Profitant de cette actualité, Jean-Baptiste borel, président du Groupement vauclusien d'expertises notariales a évoqué la situation du marché de l'immobilier en 2023 dans le département.

« Que ce soit au plan national ou en Vaucluse, le marché immobilier vient d'enregistrer 2 années record en 2021 et 2022, et une croissance continue depuis 2015, à l'exception de 2020 en trompe l'œil, du fait de la crise Covid, explique-t-il. Cette croissance portait tant sur le volume des ventes (barre des 1 millions de ventes dans l'hexagone franchie) que sur l'indice des prix. Pour autant ce marché en pleine croissance n'a pas permis de régler la crise du logement. Le nombre de logements neufs est insuffisant, ceci lié à la rareté et au prix du foncier, aux contraintes administratives (obtention de permis, normes environnementales, recours etc...), au cout final desdits logements. »

Conséquence ? Cela aggrave encore la tension du marché entre l'offre et la demande, et agit de nouveau sur les prix en écartant un grand nombre de personnes de l'accès à la propriété.

Ecrit par le 8 juillet 2026

Appartements anciens - Prix au m² médians sur 10 ans

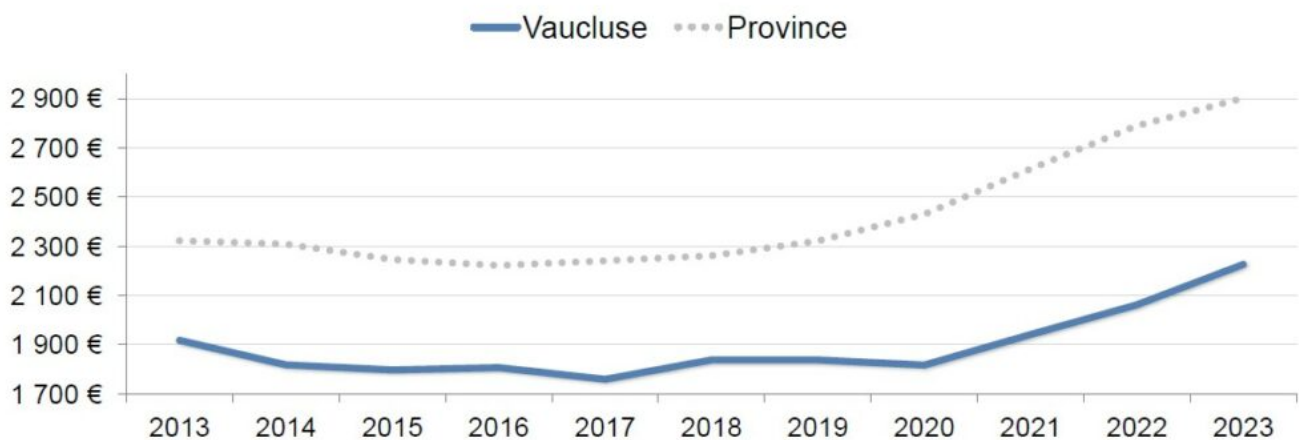
Prix au m² médian

2 230 €

 +8,0%
en 1 an

Rappel Province

2 900 €

 +4,0%
en 1 an


« Baisse du nombre de ventes, mais pas des prix. »

« Désormais, le marché immobilier s'est retourné et en 2023 le nombre de mutations immobilières a baissé de 20% (données à fin octobre 2023), poursuit le président du GVEN. Ceci dû notamment à la hausse des taux immobiliers et à l'inflation généralisée. Néanmoins pour le moment les prix ne semblent pas vouloir baisser de manière significative, tout au mieux, ils stagnent, voire continuent à grimper dans les secteurs les plus prisés (Luberon, l'Isle-sur-la-Sorgue, Vaison-la-Romaine, Pertuis tiré par Aix etc...). La demande étant toujours supérieure à l'offre. »

Les plus modestes écartés du marché

« Seuls les secteurs les plus défavorisés, où l'on retrouve la plupart du temps les biens les plus énergivores, notamment en centre-ville, et nécessitant de gros travaux, connaissent une baisse des prix, analyse Jean-Baptiste Borel. La hausse des taux, sans baisse des prix, a pour effet d'écartier du marché de l'immobilier les plus modestes, et notamment les primo accédant qui n'ont pas d'apport. Les inégalités se creusent aussi sur le marché immobilier et, par ricochet, sur celui du logement, car il y a là encore trop de disparité entre l'offre de location et les locataires, ce qui entraîne une hausse des loyers. Les communes tentent d'y répondre en restreignant les locations de type 'Air bnb' et en encadrant le marché

Ecrit par le 8 juillet 2026

locatif. Le notariat, pour répondre à cette problématique, propose de son côté au gouvernement une harmonisation des baux de location, et de leur fiscalité, pour simplifier une législation difficilement lisible.

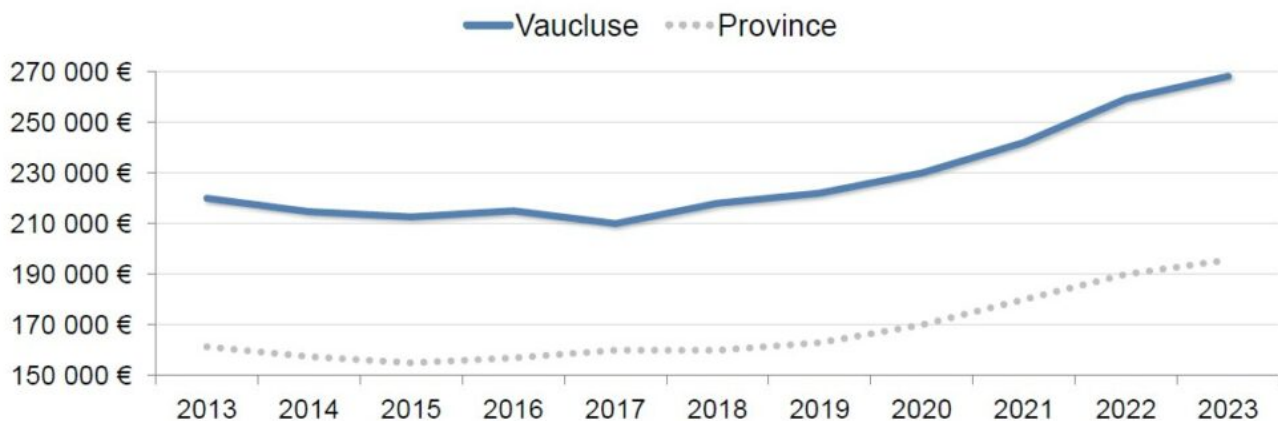
Maisons anciennes - Prix de vente médians sur 10 ans

Prix de vente médian

268 100 €  **+3,4%**
en 1 an

Rappel Province

195 700 €  **+3,0%**
en 1 an



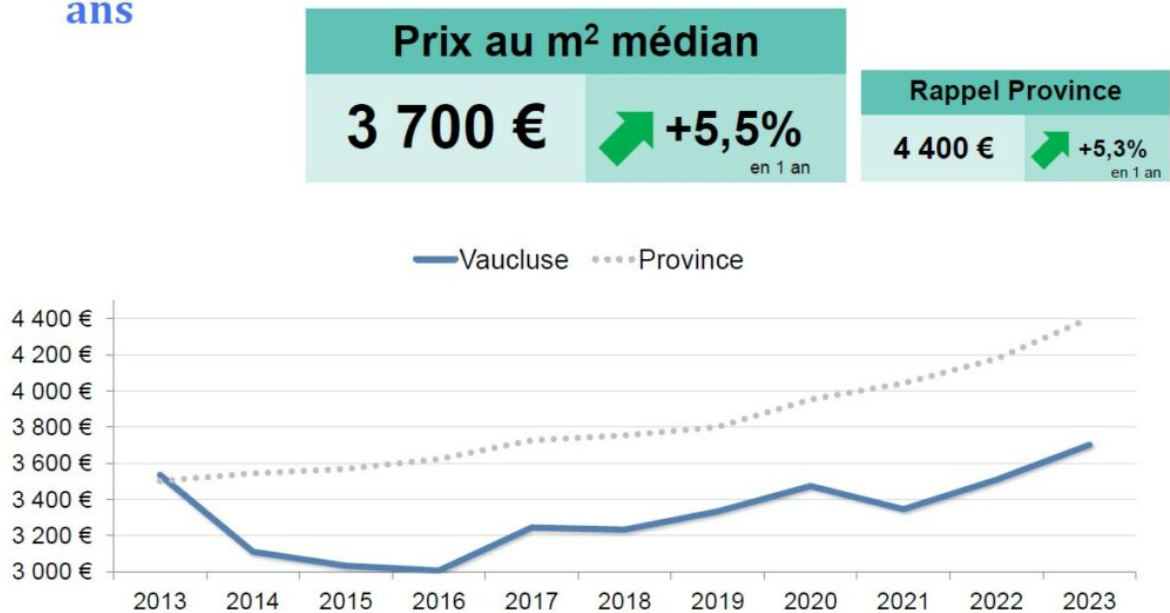
« La loi ZAN qui, à terme, va condamner le modèle pavillonnaire si cher aux Vauclusiens. »

La ZAN va compliquer les choses

« Par ailleurs, le marché immobilier comme beaucoup de secteurs doit s'adapter aux nouvelles contraintes environnementales (DPE, audit énergétique etc...), et des mutations profondes sont en cours, comme par exemple avec la loi Zéro artificialisation nette (ZAN) qui à terme va condamner le modèle pavillonnaire si cher aux Vauclusiens, constate le président du GVEN. D'ailleurs le nouveau prêt à taux zéro (PTZ 2024), en faveur des primo-accédants de résidence principale intègre largement ses nouvelles notions, et notamment ne sera pas accessible à l'acquisition de maisons neuves. »

Ecrit par le 8 juillet 2026

Appartements neufs - Prix au m² médians sur 10 ans



« Les prix ne sont pas partis pour baisser massivement. »

« La chute du marché peut sembler brutale, mais il avait atteint des sommets, et le volume des ventes reste finalement à un niveau élevé, semblable à l'avant Covid, complète Alexandre Audemard, président de la Chambre départemental regroupant 182 notaires répartis dans 78 offices en Vaucluse. De même les taux peuvent sembler hauts par rapport à ceux historiquement bas que nous avons connus ces derniers temps, mais ils restent inférieurs à l'inflation et devraient se stabiliser courant 2024. Les prix ne sont pas partis pour baisser massivement, et c'est pour cette raison et celles évoquées ci-dessus, qu'il est toujours temps d'acheter, il suffit de regarder la courbe d'indice des prix depuis 2013 pour s'en convaincre. »

Ecrit par le 8 juillet 2026

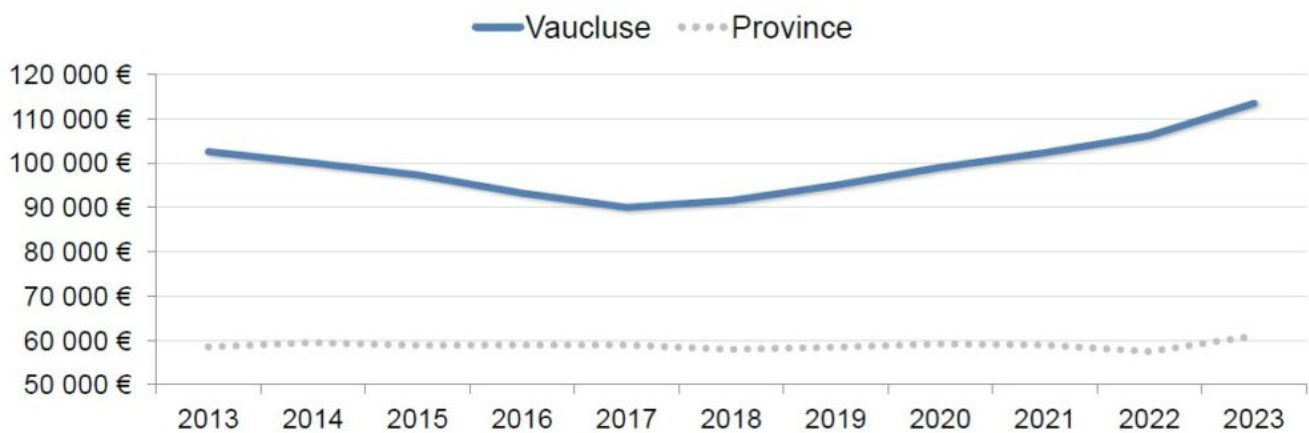
Terrains à bâtir - Prix de vente médians sur 10 ans

Prix de vente médian

113 400 €  **+6,9%**
en 1 an

Rappel Province

61 000 €  **+6,1%**
en 1 an



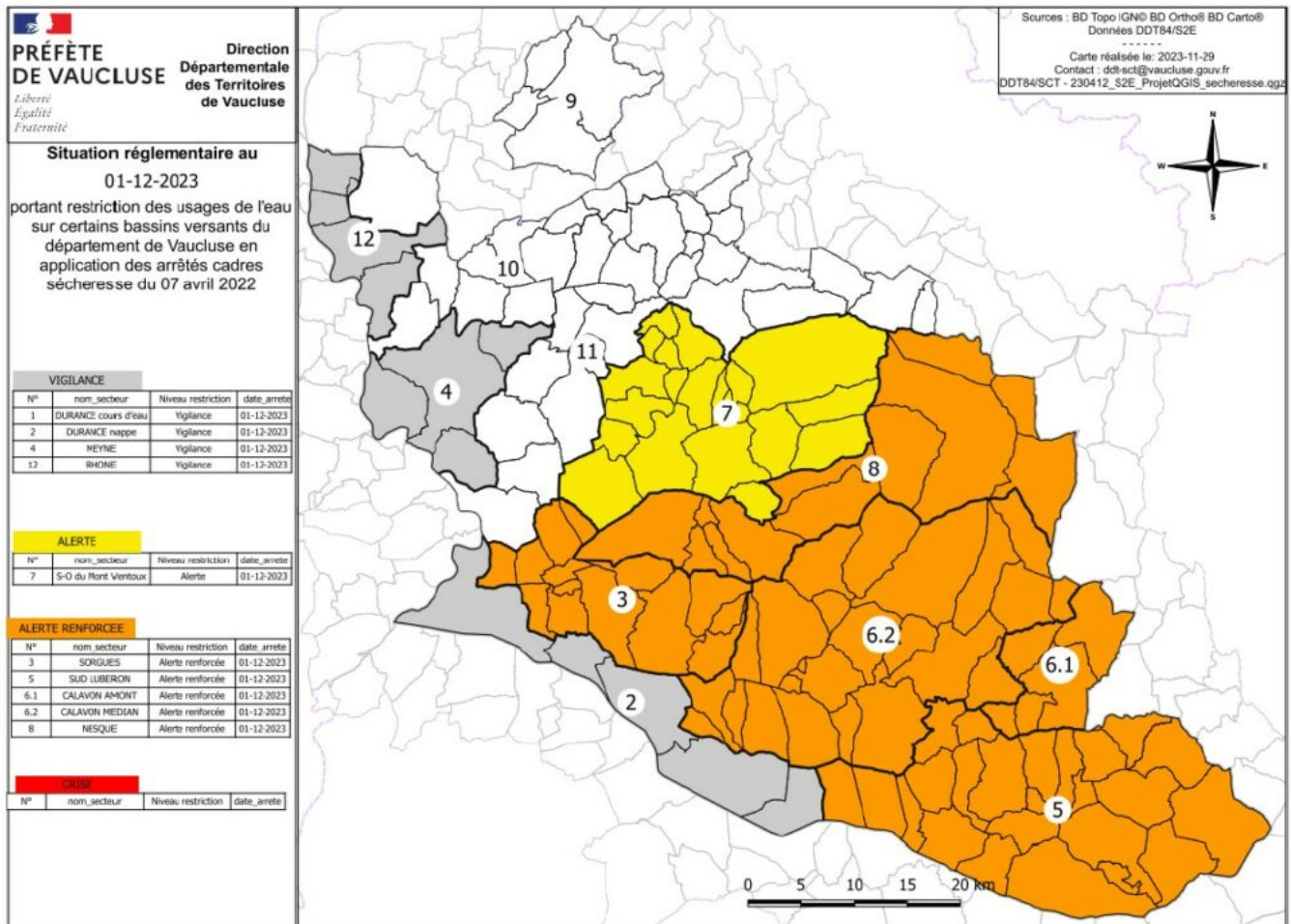
Restriction d'eau : 2023 est l'année la plus sèche depuis 1871 autour d'Avignon

Ecrit par le 8 juillet 2026



« Face à la situation de sécheresse hydrologique, la préfète de Vaucluse vient de prolonger les restrictions de l'usage de l'eau actuellement en vigueur jusqu'au 15 janvier 2024 (voir carte ci-dessous). Les pluies du mois de novembre ont été de nouveau largement déficitaires par rapport aux normales saisonnières, en particulier sur le centre et le sud du département où ce déficit atteint près de 70%, expliquent les services de la préfecture de Vaucluse. Ce nouveau manque de pluie efficace en pleine période de recharge des nappes d'eau aggrave le déficit pluviométrique exceptionnel enregistré depuis le début de l'année, faisant de cette année 2023 la plus sèche observée depuis 1871 sur la région d'Avignon. »

Ecrit par le 8 juillet 2026



« La situation exige une plus forte vigilance qu'en 2022 pour l'ensemble des usages de l'eau, poursuit la préfète de Vaucluse. Pour rappel en 2022, le territoire avait pu bénéficier d'une pluviométrie importante d'octobre à décembre. L'automne 2023 se caractérise d'ores et déjà par un épisode de sécheresse tardif au même titre que l'année 2017. »

En conséquence, la préfète de Vaucluse a décidé de prolonger jusqu'au 15 janvier 2024, les mesures de restriction de l'usage de l'eau suivantes sur certains bassins versants (voir :

- le maintien en situation d'alerte renforcée des bassins des Sorgues, du Sud-Luberon, du Calavon médian, Calavon amont et de la Nesque ;
- le maintien en situation d'alerte du bassin du sud-ouest du Mont Ventoux ;
- le maintien en situation de vigilance des bassins du Rhône, de la Durance et de la Meyne.

Ecrit par le 8 juillet 2026



Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Particuliers - Usages d'agrément

ALERTE

Gestes Eco-citoyens



INTERDICTION de laver les véhicules (hors stations professionnelles)



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques et privées à circuit ouvert



INTERDICTION d'arroser les espaces verts et ronds points (hors arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins d'un an)



INTERDICTION d'arroser les jardins potagers entre 9h et 19h
INTERDICTION d'arroser les pelouses et massifs fleuris entre 9h et 19h



INTERDICTION d'arroser les golfs entre 8h à 20h
INTERDICTION d'arroser les terrains de sport entre 9h et 19h



INTERDICTION de remplir les piscines privées (hors remise à niveau et première mise en eau si le chantier a débuté avant les premières restrictions)



INTERDICTION de laver les voiries, terrasses et façades sauf si le lavage est réalisé sous pression par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnelle.

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Vaucluse

www.vaucluse.gouv.fr

(Portail de l'État en Vaucluse : Politique publique – Environnement, risques naturels, technologique et miniers – Sécheresse – Police de l'Eau)

site Propluvia du ministère de la Transition écologique :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviafaces/index.jsp>

Le maintien en situation d'alerte renforcée et d'alerte entraîne des mesures de restriction de l'usage de l'eau prévues par l'arrêté cadre 'sécheresse' du 7 avril 2022 qui visent toutes les catégories d'usagers (entreprises, agriculteurs, collectivités, particuliers...). Ces mesures sont détaillées sur le site internet de la préfecture de Vaucluse et sont transcrites sous la forme d'affiche d'information au public.

En cas d'amélioration de la situation avant la date du 15 janvier 2024, les mesures de restriction feront l'objet d'une nouvelle réévaluation. Cependant, force est de constater que le niveau actuel des nappes et

Ecrit par le 8 juillet 2026

l'absence pour le moment des précipitations automnales et hivernales oblige à maintenir en anticipation une posture prudente. La préfète de Vaucluse fait appel au civisme de chacun pour mettre en application ces mesures et réduire au strict nécessaire la consommation d'eau de chacun des usagers de l'eau.

Les arrêtés préfectoraux sont consultables sur le portail de l'État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr

Med'Agri en octobre 2024 à Avignon, la vitrine de la richesse de l'agriculture méditerranéenne

Ecrit par le 8 juillet 2026



« Ce sera un salon des solutions, des innovations, face au changement climatique, aux attentes de la société en matière d'environnement, de réduction de la consommation d'eau et d'intrants et de souveraineté alimentaire » explique [André Bernard](#), le président de la [Chambre Régionale d'Agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur](#), qui a initié cette manifestation.

Prévu du 15 au 17 octobre 2024 sur 14 000 m², [Med'Agri Bio & Tech](#) fera la part belle à toutes les filières de productions du Sud de la France : maraîchage, arboriculture, oléiculture, élevage, plantes aromatiques et à parfum, et surtout viticulture en partenariat avec le [Syndicat des vignerons des Côtes du Rhône](#). Un espace sera animé par des œnologues et des oléiculteurs pour des dégustations de vins et d'huiles d'olive.

« Il y aura aussi [Innov'Alliance](#), le pôle de compétitivité leader de la transition énergétique pour la transformation du végétal, ajoute André Bernard. Par exemple, les noyaux d'amandes et d'abricots, qui, par éco-extraction, peuvent être utilisés en cosmétique. Il y aura aussi [Vaucluse Provence Attractivité](#),

Ecrit par le 8 juillet 2026

qui a pour ambition d'accroître la notoriété et le rayonnement des territoires et terroirs de Vaucluse en France et à l'international, pour attirer des pépites, des talents et des investisseurs. »

« Ce sera un moment d'information et de partage des connaissances pour les professionnels qui viendront avec une cinquantaine de temps forts, des rencontres, des conférences, des ateliers, des démonstrations, des restitutions d'études scientifiques, sur l'intelligence artificielle au service de l'agriculture de demain, sur les défis énergétiques ou les co-produits et leur valorisation », poursuit Rémy Laurent, chargé de l'organisation de Med'Agri.

Cinq halls de Châteaublanc abriteront les fabricants de serres, les producteurs de semences, de plants, d'accessoires, de fertilisateurs, les pôles innovation, nouvelles technologies et énergies renouvelables, des salles de conférences. Et à l'extérieur, une zone d'exposition, de démonstration de drones et de machines agricoles.

Nombre de stands seront dédiés à la formation (enseignement, diplômes, apprentissage pour les jeunes collégiens et lycéens invités au salon) et à la reconversion. Comme son nom l'indique « Tech & Bio » accompagnera et conseillera les professionnels de l'agriculture bio, qui traversent des difficultés face à la baisse de consommation, l'inflation, dans ce qui est pourtant la 1^{re} région bio de France (35,8% de la surface agricole).

Bref, 380 exposants sont attendus, plus de 15 500 professionnels pour ce salon qui est le plus important du Sud de la France, en alternance une année sur deux avec le SITEVI qui s'est tenu la semaine dernière à Montpellier.

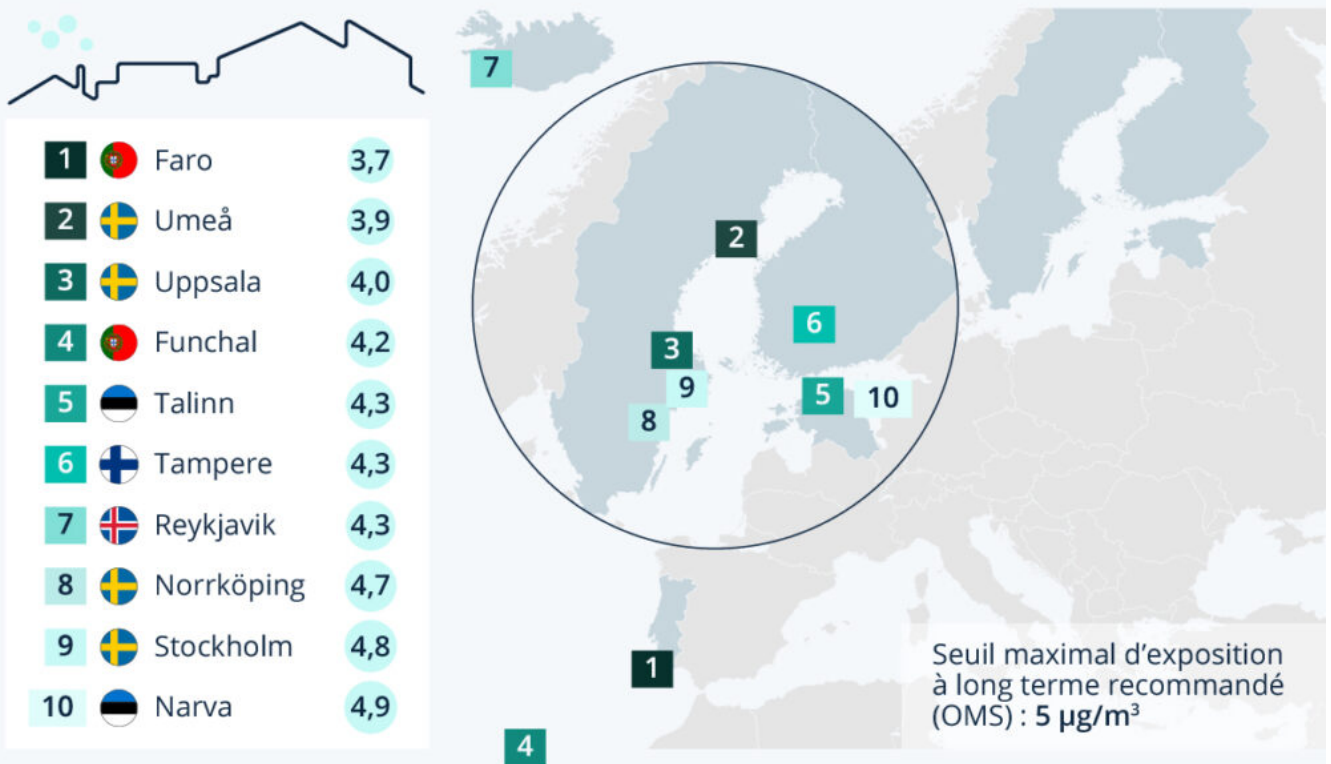
[Lire également : '31^e SITEVI à Montpellier : l'innovation au cœur du salon pour donner un cap à l'agriculture de demain'](#)

Les dix villes les moins polluées d'Europe

Ecrit par le 8 juillet 2026

Les villes les moins polluées d'Europe

Concentration moyenne de particules fines (PM2.5) en 2021 et 2022, en microgrammes par mètre cube d'air



Source : Agence européenne pour l'environnement via Toute l'Europe



statista

Les particules fines PM2.5, particules dont la taille est inférieure à 2,5 micromètres, sont émises dans l'atmosphère lors de la [combustion de matières premières](#), principalement pour le chauffage et le transport, ainsi que lors de l'utilisation de certains pesticides. D'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la pollution de l'air serait responsable de plus de quatre millions de décès chaque année, et une exposition prolongée aux particules fines pourrait causer ou aggraver de nombreux problèmes de

Ecrit par le 8 juillet 2026

santé comme les troubles cardiovasculaires, l'obésité et le diabète. Depuis 2021, l'OMS recommande un niveau maximal de cinq microgrammes de PM2.5 par mètre cube d'air pour une exposition prolongée. En Europe, [presque toutes les villes](#) dépassent ce seuil.

Cependant, comme le montre notre infographie, basée sur des données de l'Agence européenne pour l'environnement compilées par le site [Toute l'Europe](#), dix villes d'Europe se maintenaient en dessous du niveau de particules fines recommandé par l'OMS. En 2021-2022, la ville européenne la moins polluée de l'étude était Faro, au Portugal, où la concentration moyenne de PM2.5 dans l'air n'était que de 3,7 µg/m³. Venaient ensuite deux villes suédoises, Umeå (3,9 µg/m³) et Uppsala (4 µg/m³). En France, aucune des villes analysées ne se situait en dessous du niveau fixé par l'OMS. Les villes françaises les moins polluées étaient Brest, avec une moyenne de 6,8 µg/m³, et Saint-Brieuc (7,2 µg/m³).

De Valentine Fourreau pour Statista

50 000 arbres en Vaucluse : 91 arbres et 210 arbustes vont être plantés à Velleron

Ecrit par le 8 juillet 2026



Le Département de Vaucluse a lancé le dispositif '50 000 arbres en Vaucluse' dans le but de végétaliser le territoire en conseillant, accompagnant et subventionnant en nature les collectivités. À Velleron, sur six sites choisis par la commune, 91 arbres et 210 arbustes seront plantés.

En février dernier, le maire de Velleron, Philippe Armengol, et Katia Cavallini, adjointe au maire en charge de la transition écologique, ont sollicité le Département de Vaucluse pour bénéficier du dispositif '50 000 arbres en Vaucluse'. Une convention a donc été signée en juillet et c'est quatre mois plus tard que le projet de végétalisation de la commune voit le jour avec les premières plantations.

En tout, 91 arbres et 210 arbustes vont être plantés dans six lieux de la commune, soit l'allée Michel Vermelin, le boulevard Fernand-Maillan, le chemin des Nesquières, l'avenue de Lucenay, la parcelle AE193 en bordure de la RD146 et le long de la Mayre des Vautes sur l'aire de stationnement du marché agricole. Le Département a participé au financement de cette opération d'un

Écrit par le 8 juillet 2026

coût total de 28 000€ à hauteur de 15 000€.



©Département de Vaucluse

Le dispositif

Les arbres sont capables d'apporter une réponse à de nombreux enjeux environnementaux tels que la captation de CO₂, ou encore la création d'îlots de fraîcheur. C'est la raison pour laquelle le Département de Vaucluse porte le projet '50 000 arbres en Vaucluse'. En 1999, le Conseil départemental avait prévu la plantation de 10 000 arbres. Un objectif qui a été atteint en 2012 et renouvelé.

Les 20 000 végétaux ayant été atteints en 2021, Dominique Santoni, présidente du Conseil départemental, a décidé de fixer l'objectif des 50 000 arbres et arbustes d'ici la fin de son mandat en 2028. De nombreux arbres et arbustes ont déjà été plantés dans d'autres communes vauclusiennes telles que Mondragon, Malaucène, Cheval Blanc, ou encore Entraigues-sur-la-Sorgue.

Ecrit par le 8 juillet 2026

V.A.

Appelez-moi Durance !



Pour passer à la vitesse supérieure en matière de protection de l'environnement, dans une vingtaine de pays, des défenseurs de la nature ont obtenu que certains écosystèmes soient reconnus comme des entités juridiques à part entière. Ce statut leur donne de facto des droits et en particulier pour les protéger. Dans le Vaucluse, le collectif [SOS Durance Vivante](#), a lancé un processus similaire pour la Durance, qui pourrait ainsi devenir une personne à part entière.

Doter la nature d'une personnalité juridique est un acte qui pourrait être bien plus important que de permettre de trainer devant les tribunaux ceux qui la menace. Reconnaître à la nature des droits, c'est en

Ecrit par le 8 juillet 2026

définitive un changement de paradigme, un vrai débat philosophique, voire démocratique. Ainsi, en l'espèce on considère que l'homme n'est plus souverain sur la nature mais une simple composante du vivant. Ce qui peut se concevoir. Mais les interrogations sont nombreuses. Tout d'abord, on reconnaît que les dispositifs juridiques existants ne sont pas efficaces, à commencer par la législation européenne qui en matière environnementale est déjà très élaborée et plutôt contraignante. De plus les associations de défense de l'environnement, ont accès à la justice et peuvent représenter les écosystèmes menacés. Mais peut-être qu'il faut aller encore plus loin ?

Le droit de la Nature l'emporterait sur le droit des hommes

En définitive, la question qui se pose : faut-il des « règles » ou un « droit » ? Dans le premier cas ce sont les hommes qui édictent les règles dans le second, c'est la nature. Le droit de la nature l'emporterait ainsi sur le droit des hommes. C'est la subordination du politique au scientifique. Et, qui seront ces scientifiques qui définiront les contours et le cadre des possibles ? Quels contrôles ou contre-pouvoirs le peuple aurait-il sur leurs décisions ? En l'espèce il peut s'agir d'un vrai glissement démocratique. Tout serait alors possible puisqu'il s'agit de l'avenir du monde donc du notre... Comme un petit goût de déjà vu !

Ne serait il pas plutôt possible de trouver une articulation entre le scientifique et le politique qui soit autre qu'une subordination ? Au travers de ces propos je me fais que le porte-parole des pour et des contre et aussi des questions qui sont posées. Il ne faut pas négliger pour autant l'urgence de la situation mais, mais n'oublions pas un des fondements de notre démocratie : « le gouvernement du peuple par le peuple, pour le peuple » (article 2 de la Constitution).

La Durance mérite toute notre attention et le fait de lui enlever son article défini pourrait être une première étape vers une nouvelle considération pour cette rivière nourricière. Alors vive Durance !

Le campus Isara-Isema évoque les grands enjeux de l'eau en Vaucluse

Ecrit par le 8 juillet 2026



L'Isema, école de commerce spécialisée sur les secteurs de la Naturalité et l'Isara, école d'Ingénieur en agronomie, innovation, alimentation et environnement, viennent d'accueillir une conférence-débat sur les grands enjeux de l'eau dans le Vaucluse.

« L'eau est une ressource rare, précieuse, menacée et fait partie des enjeux environnementaux du XXI^e siècle », expliquent les organisateurs de ce rendez-vous qui vient de se tenir au campus de l'Isema-Isara dans la zone d'agroparc à Avignon.

A partir de ce constat, le groupe Isara-Isema a donc proposé une soirée 'Afterwork' destinée à un public de professionnels, de particuliers et d'étudiants concernés par cette thématique.

A cette occasion, [Karine Viciano](#), directrice de [la Maison régionale de l'eau Provence-Alpes-Côte d'Azur](#), a dressé un état des lieux certes préoccupant avec la hausse des températures, le manque de précipitations notamment dans le Sud de la France, les dangers pour la biodiversité aquatique...une réalité anxiogène mais des solutions existent. En s'appuyant sur le 6^e rapport du GIEC elle a aussi dressé la liste d'exemples très concrets pour répondre et s'adapter au changement climatique (économiser, recycler,

Ecrit par le 8 juillet 2026

désimperméabiliser...).



[Karine Viciano](#), directrice de [la Maison régionale de l'eau Provence-Alpes-Côte d'Azur](#), Gaëtan Matard, encadrant maraicher au sein de l'association avignonnaise [Semailles](#), et [Jean-François Brun](#), adjoint au directeur au développement de [la Société du canal de Provence](#), sont intervenus durant cette conférence-débat sur les enjeux de l'eau en Vaucluse.

Pour sa part, Gaëtan Matard, encadrant maraicher au sein de l'association avignonnaise [Semailles](#) qui fournit des paniers Bio autour de l'agglomération de la cité des papes a témoigné sur les bonnes pratiques agricoles utilisées sur son exploitation en dressant les stratégies possibles pour mieux gérer la ressource en eau en agriculture (optimisation de l'irrigation, paillage, travail du sol...)

Enfin, [Jean-François Brun](#), adjoint au directeur au développement de [la Société du canal de Provence](#) a poursuivi sur l'usage de l'eau dans la Région Sud, les infrastructures, l'approvisionnement de la population et les adaptations nécessaires en lien avec le réchauffement climatique.

« Une soirée riche en informations où chacun a pu échanger avec les intervenants, imaginer des solutions au quotidien », se félicite Isara-Isema.

Ecrit par le 8 juillet 2026

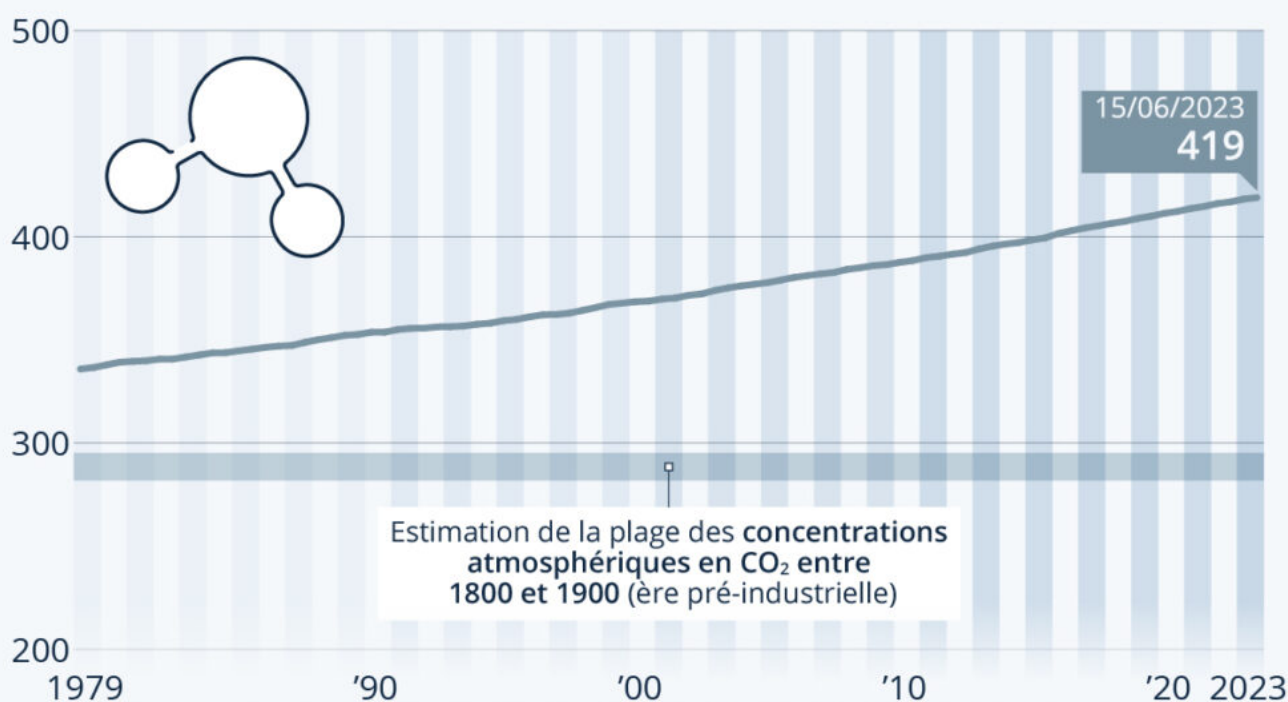
L.G.

Le rythme d'accroissement du CO2 dans l'atmosphère s'accélère

Ecrit par le 8 juillet 2026

Le rythme d'accroissement du CO₂ dans l'atmosphère s'accélère

Évolution de la concentration atmosphérique moyenne annuelle mondiale* de CO₂ et niveau à l'ère pré-industrielle



* en ppm, données relevées au 15 janvier et au 15 juin de chaque année

Sources : NOAA, ESRL, SIO, université de Melbourne



statista

Selon le [suivi](#) de l'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique, en juin 2023 (moyenne annuelle), l'atmosphère de la Terre affichait une concentration de 419 parties par million (ppm) du principal [gaz à effet de serre](#), le dioxyde de carbone. Cela représente 4,3 ppm de plus qu'en juin 2021 et 23,5 ppm de plus qu'il y a dix ans, en 2013.

Ecrit par le 8 juillet 2026

Toujours selon l'agence américaine, le rythme d'accroissement annuel du dioxyde de carbone (CO2) dans l'atmosphère, essentiellement dû à la [combustion des énergies fossiles](#), a triplé depuis les années 1960. Comme l'indique également notre graphique, on estime que la concentration atmosphérique en CO2 est en hausse d'environ 50 % depuis l'ère pré-industrielle (19ème siècle).

L'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère a un [impact direct sur le climat](#). « Le niveau actuel des concentrations de gaz à effet de serre nous conduit vers une augmentation des températures bien supérieure aux objectifs de l'Accord de Paris d'ici à la fin du siècle », a averti cette semaine Petteri Taalas, le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, lors de la publication du dernier [Bulletin des gaz à effet de serre](#) de l'agence.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Les Vauclusiens champions régionaux de la mobilisation pour le tri des déchets

Ecrit par le 8 juillet 2026



A l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets qui se tiendra jusqu'au dimanche 26 novembre prochain, [le groupe Suez](#) et [Odoxa](#) ont réalisé une enquête sur l'investissement des habitants de la région à vouloir limiter leurs déchets. Et à ce jeu-là, ce sont les Vauclusiens qui sont les plus mobilisés.

La nouvelle édition du baromètre annuel 'Les Français et la réduction des déchets' réalisé par l'institut de sondage Odoxa pour le compte du groupe Suez fait apparaître que les habitants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont de plus en plus nombreux à estimer faire attention à réduire leurs déchets au quotidien. Ils sont ainsi 83%, soit 1 point de plus que l'année précédente.

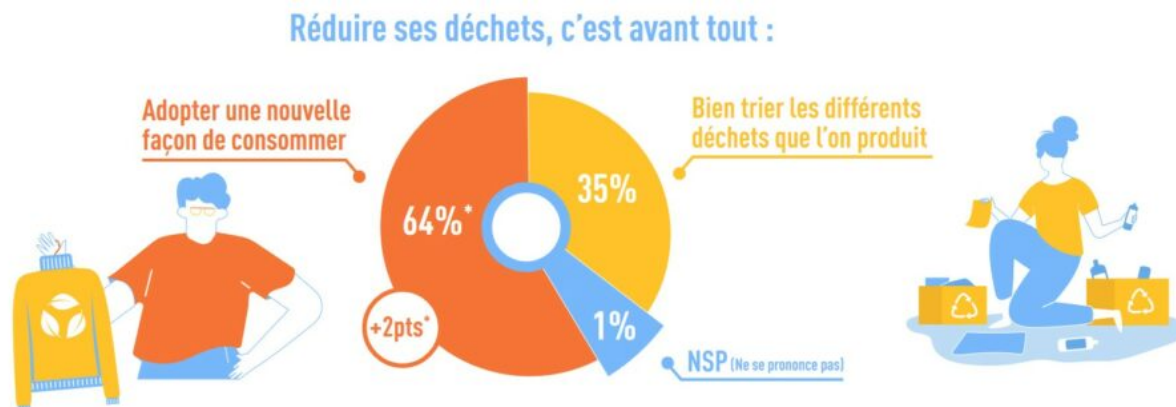
Dans le détail, la 4^e édition de ce baromètre annuel* place les Vauclusiens (86%) en tête des habitants de la région à être sensibilisé à ce sujet. Ces derniers devancent nos voisins de la métropole d'Aix-Marseille (83%).

Le tri c'est bien, moins de déchets c'est mieux

« En hausse de 4 points par rapport à 2022, 59% des habitants de la région Sud considèrent aujourd'hui que pour réduire ses déchets il ne suffit pas de bien trier - une habitude désormais ancrée dans le quotidien et considérée comme facile par 82% des interrogés - il faut également adopter une consommation moins productrice de déchets, explique le baromètre Odoxa-Suez. Les départements de la

Ecrit par le 8 juillet 2026

région Sud enregistrent sur ce point des résultats supérieurs à la moyenne nationale (57%) : dans les Bouches-du-Rhône, 60% des citoyens estiment que réduire ses déchets, c'est adopter une nouvelle façon de consommer ; ils sont 64% dans le Vaucluse, 56% dans les Alpes-Maritimes et 53% dans le Var.



En Vaucluse, 64% des habitants estiment que la réduction des déchets passe par l'adoption de nouvelle façon de consommer alors que pour 35% d'entre-eux il suffit encore de bien trier.

Le plastique ce n'est plus fantastique

« Parmi les écogestes mis en œuvre, deux comportements connaissent une forte progression en comparaison à 2022 : renoncer aux produits jetables (65%, +3pts en 1 an) et éviter les équipements et objets en plastiques (77 %, +4pts), précise Suez et Odoxa. Sur ce critère, on notera le comportement plus engagé encore des habitants des Bouches-du-Rhône (80%) et du Vaucluse (83% ; +5 pts par rapport à la moyenne nationale). »

« La plus grande vigilance des habitants de la région PACA à l'égard du plastique se lit aussi dans le fait que la part d'entre eux privilégiant l'eau du robinet à celle en bouteille (79%) est supérieure à la moyenne nationale (+ 6pts). »

Ecrit par le 8 juillet 2026



Comment les Vauclusiens priorisent les écogestes à privilégier dans le contexte actuelle.

Les objets ont une seconde vie

« Dans une moindre mesure, les écogestes liés à la durabilité progressent également, dans un contexte de crise économique qui les favorise : 81% des habitants de la région PACA essaient plus souvent de réparer leurs objets et équipements pour les faire durer (+ 2 pts*) et 70% revendent sur des plateformes de seconde main des vêtements et équipements qu'ils auraient jetés auparavant (+2pts). »

« Si le tri des emballages est un réflexe désormais largement adopté, les habitants de la région Sud-Paca essaient à présent d'éviter de produire des déchets en modifiant leurs habitudes de consommation et en donnant une seconde vie aux objets, confirme [François Pyrek](#), directeur de Territoire Suez Sud-Paca, service aux collectivités.

Ecrit par le 8 juillet 2026

À partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront disposer d'une solution permettant de trier leurs biodéchets (loi anti-gaspillage)



7 vauclusiens sur 10

font confiance à leur collectivité pour la mise à disposition de solutions efficaces

par rapport à la moyenne nationale

+5pts*

68%

ont déjà entendu parler de cette mesure



Le tri des biodéchets à la maison, une pratique déjà installée mais qui devrait progresser significativement

57% ont déjà expérimenté le tri des biodéchets

26% pourraient sauter le pas en 2024

17% y sont réfractaires

« Les citoyens expriment ainsi une vraie attente sur ce sujet des biodéchets qui représente un levier majeur dans la réduction des déchets. »

François Pyrek, Territoire Suez Sud-Paca, service aux collectivités

Dans ce cadre, Suez, qui dispose de 2 000 collaborateurs, 10 centres de tri et de transfert ainsi que 7 installations de traitement et de valorisation des déchets sur le territoire régional, rappelle par la voix de François Pyrek que le groupe « accompagne les collectivités et les entreprises dans leur transition écologique en associant les usagers autour de ces tendances de fond pour mettre en place des solutions favorisant la prévention, la réutilisation et le réemploi. Autre signal très positif, la majorité des habitants de la région Sud-Paca sait que le tri des biodéchets entrera en vigueur au 1er janvier prochain (ndlr : 58% en Région et 68% pour le Vaucluse) et 6 sur 10 font confiance à leur collectivité pour mettre en place des solutions efficaces. Les citoyens expriment ainsi une vraie attente sur ce sujet des biodéchets qui représente un levier majeur dans la réduction des déchets. »

L.G.

***Méthodologie :** Enquête réalisée par voie électronique du 19 septembre au 6 octobre 2023 sur un échantillon de 1 010 habitants de la région Sud-Paca représentatifs de la population régionale âgée de 18 ans et plus (issu d'un échantillon total de 12 529 français).